

TOURNOI INTER DEPARTEMENTAL FEMININ

Coefficient épreuve : 0.5

Dimanche 13 janvier 2019**À Antony (92)**

Complexe Sportif Eric Tabarly

Rue de l'Annapurna

Date limite d'engagement le 21 décembre 2018

Tableaux	Nom du Tableau
Doubles toutes catégories, sauf poussines (Total des points < ou = 2200 pts)	A1
Doubles <u>poussines, benjamines et minimes</u> (Total des points < ou = 1300 pts)	A2
Poussines/Benjamines (Moins de 11 ans)	B
Minimes (Moins de 13 ans)	C
Cadettes, Juniors (Moins de 15 ans, Moins de 18 ans)	D
Benjamines, Minimes, Cadettes (classées 500 points uniquement)	E
Vétérans	F
Seniors, Vétérans, Juniors (classées 500 points uniquement)	G
Toutes catégories 5 à 8 (501 à 899 points)	H
Toutes séries	I

Les horaires seront diffusés à la fin des inscriptions.

Art 1: Le tournoi féminin est ouvert aux joueuses licenciées (promotionnelles et traditionnelles) dans le département des Hauts de Seine et dans le département des Yvelines. Les licences « Promotionnelles » seront basculées en licences « Traditionnelles ».

Pour participer le jour de l'épreuve, les joueuses devront être en règle avec le règlement sur la certification médicale. Tenue sportive selon les règlements de la FFTT (short et maillot obligatoires).

Les inscriptions seront faites avec les points licence officiels de la 1^{ère} phase.

Art 2 : Chaque joueuse peut s'inscrire au maximum dans 2 tableaux + le tableau A1 ou A2 (Doubles). Chaque joueuse doit s'inscrire obligatoirement dans le tableau correspondant à sa catégorie d'âge (excepté pour les seniors et vétérans) et éventuellement dans un tableau supplémentaire, tel que mentionné ci-dessous.

		Classement	
		Si = 500 pts	Si > 500 pts
Catégorie	1er Tableau Obligatoire	2ème Tableau	
Poussines	B - Benjamines	E	C, D
Benjamines	B - Benjamines	E	C, D, H, I
Minimes	C - Minimes	E	D, H, I
Cadettes	D - Cadettes / Juniors	E	H, I
Juniors	D - Cadettes / Juniors	G	H, I
Seniors	G – Seniors, Vétérans, Juniors (500 pts)	I	
	H - De 5 à 8 (501 à 899 pts)		I
	I - Toutes séries	G	H
Vétérans	F – Vétérans	G	H, I
	G – Seniors, Vétérans, Juniors (500 pts)	I	
	H - De 5 à 8 (501 à 899 pts)		I
	I - Toutes séries	G	H

Art 3 : Horaires

Après la date limite des engagements, une circulaire sera transmise aux clubs ayant des féminines inscrites, avec les horaires détaillés de l'épreuve.

Art 4 : Les droits d'engagements sont de 6€ pour un tableau – 10€ pour deux tableaux – Doubles Gratuits

- Les engagements pour les joueuses des Hauts de Seine sont à envoyer à CDTT92, 1 rue de la Poterie, 93200 SAINT-DENIS, ou par mail à cdtt92@gmail.com. Le montant des engagements sera porté sur la prochaine facture adressée à chaque club.
- Les engagements pour les joueuses des Yvelines sont à envoyer à CD78 TT 31A route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN, ou par mail à secretariat@cd78fftt.fr (règlement financier par chèque ou CB)

Sur le tableau Toutes séries, possibilité de s'inscrire sur place pour 8€.

Art 5 : L'épreuve sera gérée sous SPIDD. Toutes les rencontres, dans les tableaux de simples comme en doubles, se dérouleront au meilleur des 5 manches. **Toute joueuse inscrite dans un tableau qui ne se serait pas présentée à la table de pointage avant l'heure de clôture du pointage de ce tableau sera définitivement retirée de la liste des engagé(e)s avant la constitution des poules. Il n'y aura aucune possibilité de réintégrer une joueuse une fois que les poules auront été éditées.**

Art 6 : Organisation

Epreuves de Simples :

1^{ère} PHASE : Les joueuses seront réparties dans des poules de 3.

2^{ème} PHASE : Toutes les joueuses rentreront dans un tableau TED :

Un tirage au sort dit « International » sera effectué. Les places de 3^{ème} et 4^{ème} seront jouées.

En fonction de l'avancement des tableaux et du nombre d'engagées, le juge-arbitre de l'épreuve pourra adapter la formule de la compétition afin de respecter au mieux les horaires.

Epreuve de Doubles (réservée aux joueuses de simples)

- TED avec tableau limité à 32 paires (les 32 meilleures à l'addition des points licence), sauf les poussines.
L'ordre de valeur pour le positionnement dans le tableau se fait en cumulant les points licences des 2 joueuses de l'équipe. La somme des points des 2 joueuses ne devra pas dépasser **2200 points**.
- TED avec tableau de doubles pour les poussines, benjamines et minimes, limité à 16 paires (les 16 meilleures à l'addition des points licence).
L'ordre de valeur pour le positionnement dans le tableau se fait en cumulant les points licences des 2 joueuses de l'équipe. La somme des points des 2 joueuses ne devra pas dépasser **1300 points**.

Dans les deux cas ci-dessus, si la somme des points est la même pour plusieurs paires, les points licences de la joueuse la mieux classée seront alors pris en compte. Il ne sera pas tenu compte des clubs d'appartenance des joueuses pour le placement des équipes de doubles.

La composition des doubles doit être faite au moment de l'inscription. En cas de joueuse unique, l'organisation lui attribuera (si possible) une partenaire. Aucune inscription en double ne sera prise sur place.

Art 7 : Les 8 premières de chaque tableau de simples et les 4 premières des 2 tableaux de doubles seront récompensées, sous condition d'atteindre 16 participantes minimum dans le tableau, les récompenses représentant une valeur totale de plus de 2000€.

Art 8 : Un challenge interclubs sera attribué au club ayant marqué le plus de points au cours de l'épreuve selon le décompte des points suivants (tableaux de simples) :

- Vainqueur 8 points
- Finaliste 6 points
- ½ finaliste 5 points
- ¼ finaliste 4 points
- 1/8 finaliste 3 points
- 1/16 finaliste 2 points
- 1/32 finaliste 1 point

Calcul :

La meilleure joueuse du club dans chaque tableau marque des points, plus 1 point de présence par joueuse.

En cas d'égalité de points : départage par le plus grand nombre de joueuses présentes, puis la plus jeune joueuse.
Les 3 premiers clubs seront récompensés avec une coupe.

Art 9 : La remise des récompenses se fera en fonction de l'avancement de la compétition et sera suivie « du pot de l'amitié ».

Art 10 : Sauf opposition expresse auprès du Comité Départemental, les participantes acceptent l'utilisation des photographies prises lors de cette compétition pour le bulletin départemental, ou le site internet du CD78 et du CD92.